



**Katrin JADIN**  
Députée fédérale

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Des drones pour les cambriolages, vraiment ?**  
- Bruxelles, le 14 novembre 2018 -

Récemment, dans certaines communes de l'arrondissement de Verviers, de nombreux citoyens ont témoigné sur les réseaux sociaux leurs inquiétudes par rapport à de **mystérieux drones** circulant au-dessus de leurs maisons. Selon beaucoup, il semblerait que, suite à la croissance de l'utilisation de drones sur le marché, des **cambrioleurs** utiliseraient ces **outils technologiques** la nuit pour repérer des endroits où ils pourraient **pénétrer illégalement** dans un domicile.

Particulièrement inquiète par ces commentaires, la Députée fédérale **Katrin Jadin (MR)** a interpellé le Ministre de l'Intérieur **Jan Jambon (NVA)** à ce sujet.

Le Ministre a alors expliqué que le nombre de faits rapportés concernant une telle utilisation frauduleuse est **limité**. Par ailleurs, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun code ad hoc dans la Banque de Données Nationale Générale (BNG) de la police. « *C'est pourquoi tous les carrefours d'information d'arrondissement (CIA) ont été interrogés à ce propos* » clame-t-il.

À la date du 2 octobre, à l'exception d'un fait de vol, « *la qualification était toujours **agissements suspects** ou simplement **rapport d'information**. La majorité des faits rapportés n'a donc **aucun lien explicite** avec un cambriolage ou autre fait répréhensible* », assure-t-il. Le Ministre Jambon fait alors référence à deux usages des drones. D'une part « *un usage tout à fait **légal** à l'insu d'un tiers qui fait appel à la police* » et d'autre part « *un usage **illégal** d'un drone mais sans intention de commettre un cambriolage* ».

Conscient que **le nombre de faits rapportés augmente** suite à une banalisation des drones, il a tout de même affirmé que développer une grande stratégie nationale est **prématuré**. Néanmoins, un groupe de travail « RPAS@police », a été créé pour développer une expertise en la matière. Dès lors, « *si les constatations indiquent qu'effectivement, l'augmentation est significative, une **stratégie** et une intervention pourront être développées en temps opportun et en étroite collaboration avec ce groupe de travail* ».

Katrin Jadin souligne les procédures mises en œuvre mais estime qu'on peut **faire mieux**. « *S'agissant d'un phénomène émergent, la réglementation concernant l'usage des drones est **perfectible** à certains points. Il est dès lors nécessaire de trouver des solutions pour éviter qu'un **usage illégal** et parfois **préjudiciable** pour le citoyen ne puisse se produire* » affirme la Députée, qui compte interroger le Ministre de la Mobilité à propos de la réglementation en vigueur sur les drones.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**  
Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)